



*Lettre aux partenaires n°6 – janvier 2019*

### **EDITO**

Chers partenaires,

Le mouvement de ces dernières semaines exprime des ressentis, des colères qui embrassent tout à la fois le pouvoir d'achat, la relations aux services publics et à l'Etat, la vie quotidienne sur un territoire, la démocratie, la crédibilité de la parole politique, la légitimité de la décision publique...

A la veille du Grand Débat National annoncé, les associations d'élus, nos partenaires, s'expriment et portent fort la thématique de la solidarité entre métropoles et communes.

La solidarité territoriale est au cœur des missions d'Enedis. La qualité des réponses apportées aux besoins d'électricité des territoires ne dépend pas de leur localisation, il n'y a pas de « diagonale du vide » ni de « France périphérique » en matière d'électricité.

Oui l'électricité fait société et nous sommes fiers d'y contribuer.

Nous vous souhaitons à tous une très belle année 2019

*Pierre GUELMAN – Directeur des affaires publiques – Enedis*

### **SOMMAIRE**

#### **CALENDRIER**

**DOSSIER : Economie circulaire**

#### **FOCUS :**

*Programmation pluriannuelle de l'Energie*

*Précarité énergétique*

*Nouvelles flexibilités*



#### **CALENDRIER**

Enedis sera présent à vos congrès 2019 :

- Assises de l'Energie du 22 au 24 janvier à Dunkerque
- Forum International de la Cybersécurité du 22 au 23 janvier à Lille
- 56<sup>ème</sup> Salon international de l'agriculture Parc des expositions de la Porte de Versailles de Paris, du 23 février au 3 mars
- Villes de France congrès les 13 et 14 juin

- Association Nationale des Directeurs d'Association des Maires les 19, 20 et 21 juin à Brive La Gaillarde
- Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et des Pays : rencontres techniques les 27 et 28 Juin à Clermont Ferrand.
- Association des Petites Villes de France congrès les 20 et 21 septembre à Uzes
- Association Nationales des Elus de la Montagne les 17 et 18 octobre 2019 dans les Pyrénées Atlantiques
- Association des Maires Ruraux de France les 21 au 23 septembre, au Val Joly à Eppe-Sauvage. (59)
- Association des Communautés de France les 29-30-31 octobre 2019 à Nice

Contacts : Pascal MANGIN

[pascal.mangin@enedis.fr](mailto:pascal.mangin@enedis.fr) – 06 78 98 47 10

Anne-Marie GOUSSARD –

[anne-marie.goussard@enedis.fr](mailto:anne-marie.goussard@enedis.fr) – 06 08 81 08 22



## DOSSIER : Enedis engagé dans l'économie circulaire

*L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.*

*Elle cible la gestion sobre et efficace des ressources. Il s'agit de passer à un modèle axé sur une absence de gaspillage et une augmentation de l'intensité de l'utilisation des ressources tout en diminuant les impacts environnementaux et en développant le bien être des*

### **individus**

*C'est ce que vise l'économie circulaire qui prend en compte trois champs :*

- la production et l'offre de biens et de services ;
- la consommation au travers de la demande et du comportement du consommateur (économique ou citoyen) ;
- la gestion des déchets avec le recours prioritaire au recyclage qui permet de boucler la boucle.

### Les sept piliers de l'économie circulaire

- L'approvisionnement durable concerne le mode d'exploitation/extraction des ressources visant une exploitation efficace des ressources en limitant les rejets d'exploitation et l'impact sur l'environnement. Ce pilier recouvre les éléments relatifs aux achats privés et publics (des entreprises et des collectivités) ;
- L'écoconception vise, dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie en minimisant les impacts environnementaux
- L'écologie industrielle et territoriale, dénommée aussi symbiose industrielle, constitue un mode d'organisation interentreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins ;
- L'économie de la fonctionnalité privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes ;
- La consommation responsable doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou service) ;
- L'allongement de la durée d'usage par le consommateur conduit au recours à la réparation, à la vente ou don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation ;
- Le recyclage vise à utiliser les matières premières issues de déchets.

C'est dans ce cadre qu'Enedis s'engage concrètement à travers différentes actions :

### Des achats responsables



Enedis prend en compte enjeux sociaux et environnementaux dans sa politique d'achats.

Ainsi en 2017, le volume des achats au **Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA)** s'élève à plus de 11 M€ sous l'effet de l'appel au secteur protégé ESAT pour les prestations de relogotage des vêtements, dans le cadre du projet changement de nom. Le volume financier 2016 (environ 10,5 M€) était soutenu par l'activité de traitement des compteurs déposés du programme Linky ; pour mémoire, celui de 2015 était de l'ordre de 8 M€.

**Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)** ont pour objectif commun le retour à l'emploi de publics en difficulté d'intégration sociale et professionnelle. Le volume des achats SIAE reste du même ordre de grandeur qu'en 2016 (environ 3.5 Millions €).

**La charte RSE** (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) fournisseurs d'Enedis établie en 2015 rappelle les engagements d'Enedis en tant qu'adhérent au Pacte Mondial des Nations Unies et sa volonté de promouvoir dans ses activités les principes de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE). Cette charte est communiquée aux nouveaux fournisseurs lors du cursus d'évaluation (spécifique aux fournisseurs de travaux). Ce cursus est mis en place en amont des appels d'offres.

### La gestion des déchets et l'économie de ressources par le recyclage matière

Enedis est engagée dans le **processus de recyclage de l'ensemble de ses déchets**.

Ainsi, l'élimination des supports béton déposés : 48321 tonnes ont été éliminées en 2017 (50234 tonnes en 2016). **Les supports**

**béton sont valorisés presque à 100%** ; le béton concassé sert de remblai routier et les ferrailles sont réutilisées. Ce réemploi contribue favorablement à l'économie circulaire.

Pour le reste des déchets non dangereux, le tonnage est en légère augmentation et s'explique par la montée en puissance du programme Linky. Le taux de valorisation matière de ces déchets est resté élevé à 98%. Les déchets dangereux quant à eux font l'objet une politique spécifique est adaptée.

**Pour l'ensemble des déchets générés par Enedis, le taux de valorisation atteint 96%.**

## Un partenariat avec des entreprises d'insertion



Ainsi Enedis est partenaire de COORACE qui regroupe sur tout le territoire national **500 entreprises de l'économie sociale et solidaire investies pour l'émergence d'un autre modèle de développement économique.**

Ces entreprises, largement issues de **l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)**, proposent notamment aux personnes en grande difficulté sur le marché de l'emploi des missions de travail couplées à un accompagnement social et professionnel en vue d'un retour durable vers l'emploi.

COORACE et ses entreprises sont ainsi à la recherche **de missions de travail à forte valeur ajoutée en termes d'insertion et de débouchés potentiels** pour ces personnes en termes d'emploi durable et de qualité.

Enedis et COORACE entendent **favoriser le retour à l'emploi durable de personnes qui en sont éloignées.**

Enedis, dans ce cadre, développe la réalisation de différentes missions. Ces dernières peuvent être notamment :

- chantier + qui consiste à recourir aux salariés en parcours d'insertion pour effectuer un suivi qualité des chantiers réalisés par des prestataires d'Enedis ;
- médiation + qui consiste à recourir aux salariés en parcours d'insertion pour intervenir sur une prestation de médiation auprès de clients d'Enedis en difficulté de paiement. Les interventions visent, par l'information et la médiation, à inciter les ménages en situation de précarité énergétique à solliciter leurs fournisseurs d'énergie, les services sociaux et les structures multi-services pour connaître les solutions permettant de réduire leurs consommations ou d'obtenir des facilités de paiement. In fine, le service permet à Enedis de créer un espace de dialogue supplémentaire avec ses clients et à ses derniers d'être orientés vers des solutions dont ils n'avaient pas connaissance ou pas la capacité de mise en œuvre.

## La plateforme numérique adopteunmeuble.com

Enedis Loire a créé une plateforme de dons aux associations unique en France.

Enedis Loire déménageait de son siège à Saint-Etienne, et au lieu de détruire ses meubles, l'entreprise a choisi de les donner aux associations. Elle a créé spécialement une plateforme en ligne. En quatre heures à peine, la moitié du mobilier était réservée.

Une plateforme qui ressemble à un magasin « drive » regroupe tous les meubles et objets à donner. Les associations doivent ensuite venir les chercher par leurs propres moyens.

Enedis a ainsi créé **un concept unique en France : une plateforme en ligne, similaire à un drive, pour donner son équipement à des associations.** Enedis souhaite que le modèle se généralise

*« Le cas d'Enedis Loire est une première, et donc **une expérimentation** : il faut voir si tout fonctionne bien, si la plateforme supporte le flux de demandes par exemple. C'est une grosse logistique, c'est **créer une autre économie sociale et solidaire** ». Enedis va lancer des plateformes comme celle-là, à chaque déménagement, que ce sera un vrai réflexe de prendre le temps pour répertorier, lancer une plateforme et avoir le contact avec les associations. »*

A terme, Enedis aimerait que **d'autres entreprises utilisent ce type de site** pour faire des dons aux associations, au lieu de jeter leur mobilier.

## Partenaires d'Enedis



## FOCUS

### Programmation pluriannuelle de l'énergie : l'avantage décisif des réseaux électriques

Le 27 novembre, le Gouvernement a présenté sa feuille de route énergétique pour les 10 ans à venir. Cette programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) sert ainsi une ambition : **parvenir à la neutralité carbone en 2050 en agissant notamment sur la production d'énergie, la rénovation thermique et les transports**. Des domaines dans lesquels **Enedis joue un rôle essentiel** tant sur **l'accélération de la production d'énergies renouvelables**, que **la mobilité électrique** ou **l'efficacité énergétique**. Les perspectives de la PPE confirment les trajectoires d'investissements prises par Enedis et récemment validées par le conseil de surveillance

#### **Accélération du développement de l'éolien et du photovoltaïque**

Les grandes lignes de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui doit être finalisée d'ici à l'été 2019, donnent une **forte impulsion aux filières éolienne et photovoltaïque, avec l'ambition de tripler la production d'énergie éolienne et de multiplier par 5 la production photovoltaïque**, à l'horizon 2030 par rapport à 2017.

Les puissances installées seraient ainsi d'environ 35 GW pour l'éolien terrestre et 40 GW pour le photovoltaïque en 2028, contre respectivement 14,3 GW et 8,4 GW à fin septembre 2018 pour les deux filières.

Au cours des 10 dernières années, Enedis a su raccorder près de 20 GW soit 85 % de la capacité française éolienne et photovoltaïque et ce, sans fragiliser le réseau. Être au rendez-vous des objectifs 2028 nécessitera de nouveaux investissements notamment pour le raccordement et le renforcement des postes sources. Elle est aussi l'opportunité d'apporter aux parties prenantes l'expérience et les solutions innovantes (nouvelles méthodes de raccordement, réglage au poste source, modulation de puissance...) développées par les équipes grâce à nos démonstrateurs *smart grids* et Linky. Des solutions dont l'industrialisation démontre l'expertise de l'entreprise.

#### **Cap vers la mobilité électrique**

**4,8 millions de véhicules électriques en 2028**, tel est l'objectif de la PPE dans le domaine de la mobilité électrique. Elle fixe une étape intermédiaire pour ce faire : multiplier par 5 d'ici à 2023 le nombre de véhicules électriques (et hybrides rechargeables) et le nombre de bornes accessibles au public, soit 1,2 million de véhicules et 100 000 bornes. Là aussi, l'expertise d'Enedis est décisive. Elle se concentre grâce à « l'ambition mobilité électrique », 13ème terrain de conquête du nouvel élan de notre projet industriel Plus loin ensemble. Avec ce programme transverse, Enedis s'engage à mettre à disposition ses compétences pour co-construire les solutions avec l'ensemble des parties prenantes : collectivités locales, filière automobile, acteurs de mobilité, etc.

#### **Efficacité énergétique : moins de carbone, plus d'économies**

Autre domaine de la PPE, l'efficacité énergétique. Dans ce domaine, comme pour l'intégration des EnR ou le développement de la mobilité électrique, les apports de Linky sont primordiaux. En effet, pour mettre en oeuvre les programmes de rénovation thermique et identifier les priorités, il faut disposer de données de consommation. Avec Linky, Enedis peut apporter les services pour diagnostiquer, cibler, inciter et évaluer les actions d'économie d'énergie.

## La précarité énergétique, un défi de société, un enjeu d'entreprise

Définie par le Grenelle de l'Environnement, la précarité énergétique « *concerne toute personne qui éprouve dans son logement des difficultés à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.* ».

On considère qu'un ménage est en situation de précarité énergétique s'il dépense plus de 8% de ses revenus en énergie. D'après ce calcul, 6,7 millions (12 %) des ménages sont dans cette situation.

Cette situation fait de la précarité énergétique un enjeu de la politique RSE d'Enedis<sup>1</sup>. L'entreprise a d'ailleurs développé toute une panoplie de solutions d'accompagnement dont :

- **un outil d'aide à la décision au service des politiques publiques.** La précarité énergétique constitue une réalité complexe et encore mal évaluée. Précariter qui utilise des modèles statistiques afin d'identifier les risques de précarité énergétique. Ces modèles s'appuient sur l'utilisation de données statistiques publiques, principalement sur les dépenses et revenus des ménages... Précariter constitue un outil complémentaire aux outils d'analyse existants dans les collectivités, CCAS, services du conseil général...

Il permet de localiser les populations :

- dont le reste à vivre, qui définit ce qu'il reste aux ménages en fin de mois en soustrayant leurs dépenses à leurs revenus mensuels, les conduit à des choix drastiques,
- dont le taux d'effort énergétique global (TEE), comprenant les dépenses d'énergies et de mobilité est supérieur à la moyenne.

Précariter permet de mettre en évidence l'hétérogénéité des formes que prend la précarité énergétique sur le territoire. Ainsi on constate que les populations les plus exposées à la précarité énergétique sont différentes en zones urbaines, périurbaines et rurales. Il constitue **un outil de dialogue** avec les élus et les organismes sociaux pour aider au diagnostic énergétique d'un territoire, orienter la politique d'intervention et construire des partenariats ciblés.

Enedis est aussi membre membre de l'Observatoire Nationale de la Précarité Energétique sur sa période 2016-2018, lancé Le 14 Juin 2016.

- **des groupes de travail locaux** rassemblant associations, travailleurs sociaux et représentants des mairies qui sensibilisent à la maîtrise de la demande d'énergie et aux éco gestes dans les PIMMS, les Maisons des services au public (MSAP) ou en « porte à porte » via des associations comme Unis-Cités,

- **des partenariats avec des associations de médiation locales** qui sont utilisées dans certaines régions pour rencontrer les clients avant le déplacement des techniciens. De plus des appels sortants sont réalisés par Enedis avant le déplacement du technicien pour éviter la coupure,

- **la procédure « prévention coupure et médiation »** en cas de situation difficile lors de la finalisation de la prestation liée aux impayés pour le compte des fournisseurs (réduction de puissance, coupures fermes ou conditionnelles, résiliations à l'initiative du fournisseur). Selon le fournisseur et la région, celle-ci permet au technicien de ne pas couper l'électricité s'il détecte une situation manifeste de précarité et de faire intervenir une association de médiation agréée par le fournisseur dans les 7 jours.

---

<sup>1</sup> Enedis est mandaté par les fournisseurs pour procéder à la coupure lorsque toutes les autres procédures ont été épuisées



## Flexibilités : un nouveau cap franchi par Enedis

Le développement de la production décentralisée d'énergies renouvelable, l'apparition de nouveaux usages comme le véhicule électrique, conjugués à l'émergence des objets connectés et de la maison intelligente, font naître des gisements et des leviers supplémentaires de flexibilités<sup>[1]</sup>. Ces flexibilités raccordées sur le réseau public de distribution se développent et sont d'ores et déjà utilisées par le gestionnaire du réseau de transport pour la gestion de l'équilibre offre demande et pour le traitement des congestions sur le réseau de transport. **Les Gestionnaires de Réseau de Distribution l'expérimentent désormais également au niveau local. Depuis plusieurs années Enedis mène des travaux majeurs pour étudier l'intérêt que des flexibilités peuvent présenter pour la gestion du réseau public de distribution.**

- **Enedis pilote plusieurs démonstrateurs** comme Nice Grid, GreenLys à Lyon, Smart Grid Vendée, Interflex avec des partenaires européens, ... L'entreprise instruit ainsi les opportunités d'utilisation des flexibilités locales et travaille aussi bien sur les modalités de leur activation que sur les interfaces avec les acteurs de flexibilités.
- En juillet 2017, Enedis et l'ADEEF ont publié **un rapport sur l'Évaluation Économique des Smart Grids**, qui présente les cas d'usage de ces flexibilités locales, ainsi que de premiers éléments de valorisation. La synthèse ainsi que le document complet sont disponibles sur le site d'Enedis (<https://www.enedis.fr/la-valorisation-economique-des-smart-grids>). Pour Enedis, les flexibilités locales peuvent constituer un levier complémentaire pour la conduite du réseau. La prise en compte de ce nouveau levier de conduite dans les processus de planification pourrait permettre de différer des investissements.
- En parallèle, Enedis a engagé une **démarche pour faciliter l'application opérationnelle de l'article 199** de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte (Loi TECV). Celle-ci a créé, pour une période de quatre ans renouvelable une fois, un cadre expérimental permettant de tester un service de flexibilité local à l'initiative d'une collectivité. Enedis a dès lors accompagné les porteurs de projets avec la publication de documents types, que l'on peut télécharger sur son site internet (<https://www.enedis.fr/proposer-l'experimentation-dun-service-de-flexibilite-local>).

**Une première contractualisation d'un service de flexibilité de type « article 199 »** vient d'être approuvée par la CRE dans sa délibération du 21 novembre 2018. En accord avec une communauté de communes et un industriel, en cas de forte consommation prévisionnelle sur la zone d'expérimentation, Enedis activera et rémunérera le service d'effacement proposé par l'industriel.

**Afin de poursuivre l'étude de ce levier, Enedis a ouvert fin novembre une consultation publique pour co-construire avec les parties prenantes** (fournisseurs d'électricité, producteurs, consommateurs, agrégateurs et collectivités territoriales), **le futur fonctionnement des flexibilités pour la gestion du réseau public de distribution**. Celle-ci vise à recueillir les avis des parties prenantes sur les propositions relatives à l'utilisation des flexibilités locales en parcourant les différentes étapes d'une mise à disposition des flexibilités : de l'expression de besoin à la contractualisation en passant par les modalités de paiement et de facturation. **Vous trouverez toutes les informations pour participer à cette consultation via le lien suivant <https://www.enedis.fr/consultation-flexibilites>. La date limite de réponse est fixée au 1er mars 2019.**

---

<sup>[1]</sup> Une flexibilité est une modulation de puissance, volontaire, d'un site ou de plusieurs sites agrégés, durant une période donnée, en réaction à un signal extérieur pour fournir un service au système électrique ou à un acteur en particulier. Une flexibilité peut être à la hausse ou à la baisse, réalisée par un site de production, de soutirage ou de stockage.